



Actualités statistiques

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) : un taux d'encadrement supérieur à la moyenne

Dans son n° 38 de novembre 2006, *Echo des Stat. Pays-de-la-Loire*, publié par la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales, présente l'activité, la clientèle et le personnel des établissements ligériens accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale (notamment les centres d'hébergement et de réinsertion sociale et les centres d'accueil pour demandeurs d'asile).

Pas de données départementales, à l'exception du taux d'encadrement qui se définit comme le

nombre d'équivalents temps plein employés dans les structures pour cent places. Il s'élève à 34 % dans les CHRS de la région (contre 29 % au niveau national). Les estimations vont de 22 % en Sarthe à 42 % en Mayenne, qui serait donc le département ligérien le mieux loti.

Source : « Activité, clientèle et personnel des établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale », n° 38, novembre 2006 (4 p.) [http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr/doc_stat/dsecho_fichiers/dernier.pdf].



Santé publique

Une population en plutôt bon état de santé, mais une mortalité prématurée élevée

La loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 a défini cent objectifs de santé publique pour 2008. Dans ce cadre, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a coordonné la rédaction d'un premier rapport annuel sur l'état de santé de la population en France ⁽¹⁾. L'ouvrage propose tout d'abord une synthèse, en quinze pages, qui dresse une vision d'ensemble de cet état de santé.

Selon cette synthèse, comparativement aux pays de même niveau de vie, l'état de santé en France apparaît « globalement bon » et il « a tendance à s'améliorer ». En particulier, l'espérance de vie à la naissance (83,8 ans pour les femmes et 76,7 ans pour les hommes) continue de progresser, surtout grâce à l'allongement de la durée de vie aux âges élevés.

En 2001, l'espérance de vie à 65 ans était parmi les plus élevées, tant pour les femmes (21,3 ans) que pour les hommes (16,9 ans). La proportion d'années de vie sans incapacité à 65 ans reste stable, l'allongement de la durée de vie ne

semblant donc pas s'accompagner d'une dégradation de l'état de santé.

Cependant, comparée aux pays de l'Union européenne (à quinze), la France se trouve à l'avant-dernier rang pour la mortalité prématurée et au dernier rang pour la mortalité prématurée évitable (données 2001). Ces taux sont particulièrement préoccupants pour les hommes, selon les auteurs du rapport. Cette mortalité prématurée est notamment liée aux cancers et aux autres pathologies provoquées par le tabac et l'alcool, mais aussi aux suicides et aux accidents de transports, « sur lesquels, soulignent les auteurs,

⁽¹⁾ – DREES, *L'état de santé de la population en France en 2006 – Indicateurs associés à la loi relative à la politique de santé publique*. L'ouvrage est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/drees/santepop2006/santepop2006.htm>.

doivent continuer à porter les efforts »... Le rapport constate successivement une plus grande fragilité des hommes et des personnes âgées, mais aussi des disparités sociales et géographiques importantes. En outre, la consommation d'alcool diminue, mais son usage à risque reste encore très important, surtout chez les hommes ; le tabagisme est l'un des problèmes de santé publique les plus importants de par ses répercussions sur la mortalité et la morbidité (en 2005, l'usage quotidien de tabac concernait 23 % des femmes et 30 % des hommes de 15 à 75 ans).

Le rapport signale également le développement du surpoids et de l'obésité, ce qui implique « des

évolutions en matière d'alimentation et de sédentarité ». Actuellement, l'obésité concerne 11 % des hommes comme des femmes adultes, le surpoids un peu plus d'un tiers des hommes et 23 % des femmes. Pour les enfants, la surcharge pondérale concerne de 14 à 20 % d'entre eux, dont 4 % seraient obèses.

Parmi les autres thèmes développés, citons le développement des résistances bactériennes aux antibiotiques ; la fréquence, en particulier chez les hommes et chez les jeunes, des suicides, des accidents de la route et des accidents de la vie courante ; la consommation de psychotropes ; la meilleure prise en compte de la douleur, etc.



Patrimoine

Des inégalités plus grandes que celles de revenus

Selon une étude des Nations unies, 2 % de l'humanité détiennent la moitié du patrimoine des ménages, tandis que la moitié de la population mondiale en détient 1 %. Pour aboutir à cette conclusion, des chercheurs ont fait la somme des actifs de chaque individu adulte (propriétés immobilières, foncières, portefeuille financier...), moins les dettes, en tenant compte des taux de change et du pouvoir d'achat. Par contre, les revenus (salaires, retraites, allocations) ne sont pas pris en compte. Cette étude permet d'aboutir à la conclusion que les inégalités de patrimoine sont

encore plus grandes que les inégalités de revenus. Elle confirme également la concentration de la richesse dans les pays les plus développés : un quart des 10 % des personnes les plus riches vivent aux Etats-Unis, 20 % au Japon, 8 % en Allemagne, 7 % en Italie, 6 % en Grande-Bretagne, 4 % en France et en Espagne.

En 2000, année de référence de l'étude, 499 personnes dans le monde étaient milliardaires en dollars et 13 millions étaient millionnaires.

Source : Le Monde du 7 décembre 2006.



Le CEAS au quotidien

Voyage solidaire de découverte au Maroc

Du 24 au 31 mars 2007, un petit groupe d'administrateurs et de salariés du CEAS va découvrir la région d'Agadir. Ce projet, axé sur les rencontres et les échanges, notamment avec des associations locales de développement, prévoit également des

escapades touristiques respectueuses des habitants et de leur environnement. Quelques places sont encore disponibles pour les adhérents... N'hésitez pas à contacter le CEAS pour plus de renseignements.

La pensée hebdomadaire

« Le choix de voir en d'autres humains nos égaux, dont la seule existence nous impose l'obligation de respect, de bienveillance et d'assistance, est un commandement de la conscience, qui n'a pas besoin d'un aval de la science. Que les humains soient différents ou similaires, qu'ils forment des races ou non, ne change rien à l'impératif catégorique du devoir moral. La science peut nous instruire sur ce qu'est le monde ; elle est incapable de nous dire comment nous devrions nous y conduire ».

Wiktor Stoczkowski (Ecole des hautes études en sciences sociales),
« L'antiracisme doit-il rompre avec la science ? », La Recherche n° 401 d'octobre 2006.